



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 25 AVRIL 2018

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2018-039 / 3-2-2

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 19 avril 2018, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 24 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, M. CHASSON, J. COUTURIER, G. FAVRE, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, AL. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL.

Représentés : A. BLANCANEUX, M. DE JAHAM, A. FAVIER, J. FORTE, A. GAL, D. ZAMBON.

Absents : Y. AIFA, N. CHARLETY, A. COLLIN.

La secrétaire de séance désignée est Brigitte PARIS.

OBJET : PATRIMOINE-FONCIER : Vente de l'immeuble communal 130 Boulevard de la République à Voiron, à la SCI MINYS

Rapporteur : Martine Chasson

EXPOSE : la Commune de Voiron est propriétaire d'un immeuble situé 130 boulevard de la République à Voiron, depuis l'acquisition qu'elle en a faite en juillet 1992. Ce bien a été mis en location pendant de nombreuses années, jusqu'au départ du dernier occupant. Il est aujourd'hui vacant et sans destination au PLU.

Après une précédente mise en vente qui n'a pas abouti du fait du désistement du candidat à l'acquisition, la municipalité a trouvé un nouvel accord avec la SCI MINYS, représentée par Monsieur le docteur N. DEBABECHE, qui se porte acquéreur de l'immeuble, en l'état, au prix de 105 000 euros.

Le bien objet de la vente se situe sur la parcelle cadastrée AV 31, et se compose des lots 2, 3, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, et 14 de la copropriété, consistant en un local commercial, un appartement, une cave, un garage, un jardin et des cours. La surface habitable de l'ensemble est de 125,44 m².

... / ...

PROPOSITION :

VU l'avis favorable de la Commission Finances et Administration générale du mardi 17 avril 2018,

VU l'avis France Domaine en date du 19 décembre 2017,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'approuver les conditions de la présente vente à la SCI MINYS, représentée par Monsieur le docteur N. DEBABECHE, au prix de 105 000 euros,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur Yves Allardin, premier adjoint au Maire de Voiron ou tout adjoint dans l'ordre du tableau, à signer l'acte correspondant.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (30 POUR)**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT
Julien POLAT